



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 22 juin 2023 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 16 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **22** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ;

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2023_046

Plan de financement et demande de subvention – tri sélectif

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le tri à la source des déchets et la collecte sélective constituent un axe stratégique fort dans la gestion des déchets du territoire. Il est source d'économie et facilite la valorisation matière des déchets.



Dans ce cadre, le Sitcom Côte Sud des Landes a développé des partenariats avec des entreprises locales et les éco-organismes qui lui garantissent des exutoires de qualité ayant pour vocation la valorisation matière des déchets collectés.

Pour autant, il est important de préciser que pour augmenter les quantités et la qualité des déchets issus de la collecte sélective, il est indispensable que les points tri soient équipés de manière cohérente au regard du besoin des résidents. Le développement des solutions de tri est garant d'une collecte sélective plus efficace.

Monsieur le président précise que le budget voté le 16 mars 2023 prévoit des investissements en faveur de la collecte sélective qui comprennent : des bacs, des conteneurs de tri sélectif aériens, des conteneurs de tri semi-enterrés et des bornes de collecte de piles usagées.

Monsieur le Président informe que le Département des Landes, dans le cadre de sa politique environnementale peut être amené à soutenir les initiatives en faveur de la prévention et du tri sélectif.

Compte tenu des investissements prévisionnels et des modalités d'intervention du département des Landes, Monsieur le Président propose de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Ressources		
Objet	Montant € ht	Financeurs	Taux	Montant € HT
Conteneurs tri sélectif semi-enterrés	19 263	Département Landes	35%	109 829,89
Conteneurs tri sélectif aériens	266 250			
Bacs de tri carton	13 830	Sitcom 40	65%	203 969,81
Bornes de collectes piles usagées	14 456,7			
Total	313 799,70		100 %	313 799,70

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Sitcom Côte Sud des Landes approuvés par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

VU la délibération en date du 16 mars 2023 relatif au budget 2023

VU le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Considérant le souhait de la collectivité de développer le tri sélectif sur le territoire qu'elle couvre

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les projets d'investissement en faveur du tri sélectif mentionnés ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE M. Le président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité,

PRECISE qu'une autorisation de démarrage anticipé des opérations sera demandée préalablement à la décision d'attribution des subventions.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénesse-Maremne, le 26 juin 2023

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

Président,
Le Directeur,
Thomas VACHEY